Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 35 (1927)
Heft: 3

Artikel: Le doyen Bridel et les écoles de villages
Autor: Perrochon, Henri
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-27807

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE DOYEN BRIDEL
ET LES ÉCOLES DE VILLAGES

Dans l'œuvre si variée du doyen Bridel les pages intitulées : « De l'instruction publique des enfants des villages » passent quelque peu inaperçues [1]. Je ne les trouve pas même mentionnées au cours du chapitre, pourtant si complet, où M. F. Guex traite de l'histoire de l'enseignement en Suisse et particulièrement en Suisse romande, dans son « Histoire de l'Instruction et de l'Education » [2]. M. de Reynold les résume à grands traits dans l'ouvrage qu'il a consacré à Bridel, en les envisageant surtout au point de vue de « l'helvétisme » de leur auteur [3]. Ces pages sont pourtant intéressantes à plus d'un titre. En livrant les observations et les réflexions faites pendant plus de quinze ans de ministère pastoral, et en donnant un tableau des lacunes de l'organisation scolaire villageoise et des réformes à y apporter, Bridel fournit une contribution importante à l'histoire des écoles du Pays de Vaud dans les dernières années de la domination bernoise. Et quand on parcourt ce petit traité, on est frappé du bon sens du doyen, de ses idées suggestives et modernes, de la modération de ses jugements.

Car Bridel ne veut point opposer en une antithèse facile et brillante l'école telle qu'elle existait à la fin du XVIII^me^

[1] Dans le *Conservateur Suisse,* t. IV, p. 359 - 392 (éd. Lausanne, Louis Knab, 1814) ; t. IV, p. 272 (éd. Lausanne, J.-S. Blanchard aîné, 1855). Publiées pour la première fois dans les *Etrennes helvétiennes et patriotiques* pour l'an de grâce 1800, n° XVIII, sous le titre : « Quelques idées sur l'instruction publique des enfants de la campagne ».

[2] Lausanne et Paris. Payot & Alcan. 1905.

[3] *Histoire littéraire de la Suisse au XVIII^me^ siècle,* « Le Doyen Bridel » (Lausanne, G. Bridel, 1909), I, p. 466 - 467.

siècle et l'école telle que d'aucuns la rêvaient sous l'influence des idées nouvelles et de la croyance aux « temps nouveaux », dont plusieurs prophétisaient la venue. Son tempérament conservateur l'en empêche. Il ne souhaite point un bouleversement complet, mais seulement un développement de ce qui existe déjà, des réformes et non une révolution. Près de dix ans avant d'écrire son mémoire pour la Société helvétique, il avait vu deux ecclésiastiques, l'un anglais, l'autre suédois, qui parcouraient l'Europe, désireux de faire une enquête sur l'état de l'instruction populaire. Ils lui avaient assuré que nulle part ils n'avaient trouvé des villageois plus éclairés que dans nos cantons réformés. Les neuf dixièmes des habitants savent lire, déclare Bridel, les deux tiers au moins des hommes savent écrire [1]. Il y a des progrès à accomplir sans doute, mais il est faux de prétendre que l'éducation soit nulle dans les campagnes, comme le répétaient complaisamment des détracteurs de « l'ancien ordre de choses... qui n'avaient peut-être jamais mis les pieds dans une école de village » [2].

Quelles réformes sont nécessaires ? Bridel le dit avec méthode. Ce qui manquait alors dans nos campagnes c'étaient moins les écoles que de bons maîtres. Souvent les fonctions de magister étaient confiées à d'anciens soldats revenus du service étranger ; parfois même des classes devaient être fermées parce qu'on ne trouvait personne pour les diriger. La

[1] Cf. son *Essay statique sur le canton de Vaud.* Zurich, Orell Füssli et Cie, 1818, p. 189 et suiv.

[2] Sur les écoles populaires vaudoises sous le régime bernois, voir : A. Gindroz, *Histoire de l'Instruction publique dans le Pays de Vaud.* Lausanne, 1853. — Ch. Archinard, *Histoire de l'Instruction publique dans le canton de Vaud,* Laus. 1870. — G. Favey, *Supplément* au *Dictionnaire historique du canton de Vaud* (art. : « Instruction publique »). Les articles de Fluri (*Schweizerisches Evangelisches Schulblatt,* 1897. — *Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern,* t. XVI).

première innovation que propose le doyen est la formation d'un corps enseignant, dont les membres auraient non seulement les aptitudes nécessaires pour vivre au milieu des enfants, les comprendre et les instruire, mais seraient formés d'une manière spéciale, uniforme et raisonnable dans un établissement spécial. Il entrevoit ainsi la formation d'un « séminaire de régents » quelque temps avant que sur l'ordre de Stapfer, Fischer et Pestalozzi ouvrissent le séminaire de Berthoud. Pour assurer un recrutement suffisant à cette école pédagogique dont il envisage la création, Bridel réclame que l'avenir des jeunes gens qui y entrent soit assuré. Il convient donc que les traitements, souvent si faibles, payés par les communes soient augmentés, et que pour cela le gouvernement accorde des subsides aux villages pauvres. Enfin il faut aussi que les fonctions de maître d'école soient plus considérées, qu'on cesse d'avoir à l'égard de ceux qui s'y livrent une opinion méprisante et ridicule.

Que faut-il enseigner à l'enfant ? Les ordonnances bernoises obligeaient les maîtres à enseigner la lecture, la récitation du catéchisme, le chant des psaumes ; en 1774 on avait ajouté l'écriture et un peu de calcul pour les élèves avancés. Le doyen Bridel a d'autres exigences. Il assigne des buts nouveaux à l'éducation, qui doit être physique, intellectuelle, civique et religieuse. Il attache la plus grande importance aux soins à donner au corps, au goût de la propreté que l'on doit inculquer à tous, aux exercices de gymnastique proportionnés à l'âge des élèves afin de prévenir ou de corriger leurs défauts corporels. L'éducation intellectuelle consiste non pas à meubler le cerveau de connaissances hétéroclites, mais à développer la raison de l'enfant et à lui apprendre à en faire un usage judicieux. L'éducation civique doit rendre le futur citoyen conscient de ses devoirs et de ses droits, et lui faire connaître la géographie physique et

économique, l'histoire, les institutions politiques de son pays. Enfin l'éducation religieuse, du ressort des pasteurs, complète la formation du jeune Vaudois en lui enseignant un christianisme simple et pratique. Quant aux filles dont l'éducation était alors fort négligée, il faut les préparer à être de bonnes mères de famille, actives et industrieuses. Et Bridel esquisse le plan d'un enseignement ménager : établir dans les grandes communes un institut où les jeunes filles apprendraient à coudre, à tricoter, à réparer le linge, seraient habituées à l'ordre et à l'économie, acquerraient les notions nécessaires pour diriger un ménage, non point théoriquement, mais en cultivant elles-mêmes un jardin et en cuisinant.

Novateur, Bridel l'est encore dans son désir de doter l'école populaire de manuels. On se contentait alors d'un catéchisme, de la Bible, d'un abécédaire et du livret. Lui, envisage la création de toute une petite bibliothèque scolaire et populaire aussi, d'ouvrages écrits par les meilleurs écrivains, les plus savants, mais connaissant les populations rurales et sachant mettre leur science à leur portée. Un court abrégé de logique inaugurerait la collection. Puis viendrait une introduction à la connaissance de la patrie, formée d'une géographie de la Suisse, non une sèche nomenclature de localités, de montagnes et de fleuves, mais avec tout ce qui intéresse la flore, la faune, l'industrie, les souvenirs historiques ; un tableau de notre histoire dès Jules-César ; un résumé facile à saisir des institutions politiques. Un manuel d'agriculture avec des renseignements sur les machines usuelles et les découvertes importantes, un abrégé de physique et d'histoire naturelle avec quelques notions sur le corps humain et les soins à prendre de la santé, un recueil de traits de vertu, de descriptions de scènes champêtres, et un autre de poésies et de romances compléteraient cette

bibliothèque, dans laquelle on pourrait faire rentrer certains romans simples et moraux comme le « Léonard et Gertrude » de Pestalozzi.

Il ne suffit point de former de bons maîtres et de mettre à leur disposition d'excellents manuels, si les enfants désertent les classes. Malgré toutes les ordonnances bernoises déclarant que l'école était obligatoire et que les absences devaient être réprimées, la fréquentation des écoles était très défectueuse. Elle le resta d'ailleurs longtemps, jusqu'au milieu du XIX^me^ siècle, malgré les pénalités prévues par les diverses lois scolaires. Il n'est donc pas étonnant que Bridel se préoccupe tout spécialement de ce problème et cherche une solution satisfaisante. Il comprend que les enfants habitant loin de tout village, dans les chalets des Alpes, ne peuvent suivre régulièrement l'école : l'éducation domestique, contrôlée deux fois par an, leur suffira. Mais pour les autres il n'est pas d'excuses, sauf en cas de maladie, de besoin de gagner sa vie en allant travailler pendant l'été, de moyens d'instruction domestique supérieurs ou équivalents à ceux de l'instruction publique. Le père doit être tenu pour responsable des absences non excusées de ses enfants et après deux avertissements, sommé publiquement par l'huissier de la commune d'envoyer sa progéniture en classe. En réfléchissant à cette sanction, Bridel eut peut-être des doutes sur ses résultats, en tous les cas il ajoute dans une note un autre moyen qui lui paraît plus efficace. Il demande au corps législatif de décréter que tout jeune homme qui ne sait ni lire, ni écrire, ne peut être inscrit sur le rôle des citoyens actifs. Voilà, pense-t-il, de quoi faire réfléchir les parents négligents et encourager les écoliers.

Comme les enfants se préoccupent peu du temps où ils seront citoyens, le bon doyen propose encore d'autres moyens d'émulation, plus à la portée de la gent enfantine : des

livres utiles donnés publiquement aux meilleurs élèves, des fêtes pour enfants, « quelques jeux annuels », la participation des écoles aux cortèges lors des cérémonies importantes, la constitution de chœurs d'écoliers qui chanteraient dans ces circonstances, les encouragements et les exhortations donnés par les membres des autorités chargées de la surveillance.

Sous le régime de LL. EE. les baillis, aidés du clergé, surveillaient et dirigeaient l'instruction populaire. Aux temps nouveaux, il fallait des institutions nouvelles. Les baillis avaient disparu. Bridel propose que chaque municipalité choisisse deux ou trois pères de famille éclairés et respectables, qui seraient adjoints au pasteur pour visiter les classes, surveiller l'enseignement, ramener au devoir les parents négligents, distribuer les prix aux écoliers méritants... Enfin des inspecteurs auraient une surveillance générale sous le contrôle de l'Etat.

Le doyen n'oublie pas des détails assez importants d'ailleurs. Certaines classes étaient très nombreuses, on comptait dans quelques-unes jusqu'à 120 élèves. Un seul régent ne peut instruire convenablement plus de 50 élèves, pense Bridel. Il insiste encore pour que les filles et les garçons forment des classes séparées quand cela est possible, et pour que les communes fournissent aux enfants pauvres le papier, les plumes et l'encre, « c'est pour n'avoir pu s'en procurer durant leur cours d'école, que tant de paysans ne savent pas écrire. »

Enfin, pour que son résumé soit complet, il souligne quelques points d'éducation trop négligés (tolérance confessionnelle, amour de la patrie, décence dans les discours, respect des vieillards, humanité envers les malades, douceur envers les animaux, mépris des superstitions et des croyances absurdes), et il n'oublie pas deux obstacles à l'éducation dans

les campagnes à cette époque : la mendicité des enfants et l'usage du patois. En 1793, il avait lu à Olten, à la Société helvétique, un « essai sur la mendicité des enfants » [1], qui avait pris un développement alarmant, en partie grâce à l'affluence des étrangers en Suisse dès le milieu du XVIIIme siècle [2]. Obliger les enfants à suivre l'école régulièrement, mettre à la porte de chaque église un tronc dont le produit serait distribué aux vrais pauvres, sont les deux remèdes qu'il propose. Quant au patois, il faut en interdire l'usage à l'école, récompenser les écoliers qui parlent le mieux le français et essayer de déraciner le préjugé qu'ont beaucoup de paysans « qui taxent d'orgueilleux ceux qui ne parlent que français à leurs enfants ».

Ces diverses réformes que Bridel appelle de ses vœux se sont presque toutes réalisées — et c'est une preuve du bien fondé et de la sagesse de ses remarques. En décembre 1800, un arrêté obligeait toutes les communes sans écoles à en créer « dans la quinzaine », sous peine d'amende; déclara la fréquentation scolaire obligatoire, sous peine d'amende également ; augmenta les objets d'étude en faisant une place dans le programme à l'orthographe, à l'arithmétique et à la géographie. La loi de 1806 fixe le nombre maximum d'élèves d'une classe à 60 ; augmente sensiblement le traitement des régents ; prévoit la création d'une école normale qui sera instituée en 1833. La loi de 1834 introduit l'enseignement des sciences naturelles, de l'histoire, de l'instruction civique ; crée les écoles « d'ouvrages » pour l'économie domestique et les travaux à l'aiguille ; institue les commissions scolaires. En 1865 enfin, la gymnas-

[1] *Conservateur Suisse,* t. IV, p. 393 à 411.

[2] Cf. « Mémoire sur un établissement fait en 1760, pour arrêter la mendicité dans la ville et le baillage d'Yverdon » dans Mémoires de la Société économique de Berne (éd. française, 1762, Ire partie, p. 119 - 161).

tique devient branche d'enseignement et on réintroduit l'inspectorat scolaire qui, institué déjà sous le régime helvétique, avait été supprimé en 1806. Avec la création beaucoup plus récente de l'enseignement ménager se termine la réalisation des vœux de Bridel.

On pourrait facilement faire des rapprochements entre telle idée de ce traité et telle conception de pédagogues de l'époque. On pourrait rechercher l'influence de Fénelon, que Bridel, jeune encore, apprit à connaître par les récits de Dutoit-Membrini, le disciple de Me Guyon [1] ; on pourrait aussi relever les traces des doctrines de Rousseau, si à la mode à la fin du XVIIIme siècle ; de Rochow, l'auteur de « l'Ami des enfants », dont Bridel aimait à recommander la lecture ; de Pestalozzi, de Fellenberg, de La Chalotais, — sans oublier le Vaudois J.-P. de Crousaz, ni Alexandre-César Chavannes qui fut son maître à l'Académie... Cela n'est pas nécessaire. Si le pasteur de Château-d'Œx a pu se souvenir çà et là, dans son traité, des principes de ces pédagogues, il s'inspira avant tout de ses propres observations et des réflexions qu'elles lui avaient suggérées. Il ne nous donne point un résumé de ses lectures, une compilation des opinions de ses devanciers ou de ses contemporains. « Ce n'est pas par les livres qu'on apprend à connaître les enfants », a-t-il dit ; ce n'est pas par les livres non plus qu'il apprit à connaître les lacunes de l'enseignement populaire vaudois et la manière d'y remédier. Il s'est borné à tracer un tableau fidèle de la situation scolaire, telle qu'elle était, et c'est ce qui donne à son essai une valeur historique incontestable.

Henri PERROCHON.

[1] Sur le « fénelonisme » de Dutoit-Membrini : A. Chérel, *Fénelon au XVIIIme siècle en France*. Paris, Hachette, 1917, p. 363 et suiv., 589 - 594.